

Avec la Caisse d'Epargne...

Banque de proximité au service de 26 millions de clients particuliers et 255 000 associations, la Caisse d'Epargne vous apporte son expertise et vous propose des solutions adaptées à l'ensemble de vos besoins... pour que vous puissiez vous consacrer à ce qu'il y a de plus urgent !



Offre aux Particuliers (Sapeurs-Pompiers et ayants droits)

■ Avec les Forfaits Satellis, votre argent est rémunéré dès le 1^{er} € !

Avec les **Forfaits Satellis** de la Caisse d'Epargne, vous bénéficiez de **tous les outils dont vous avez besoin pour la gestion quotidienne de votre budget** : une carte bancaire avec garantie achats, tous les autres moyens de paiements (chéquiers, virements, prélèvements, etc.), un découvert adapté, des assurances, l'accès à tous vos comptes 7j/7-24h/24 par Internet ou téléphone.

La rémunération de votre compte courant, une exclusivité de la Caisse d'Epargne.

L'argent disponible sur votre compte vous rapporte chaque jour des intérêts. Le Forfait Satellis Essentiel vous permet de bénéficier ainsi d'une rémunération de 0,5%⁽¹⁾ dès le 1^{er} € jusqu'à 2 500 €. Si vous choisissez le Forfait Satellis Intégral, vous bénéficiez en plus d'une rémunération de 1%⁽¹⁾ au-delà de 2 500 €.



Le programme de fidélité Caisse d'Epargne

Tous les jours, vous cumulez des points fidélité S'Miles avec votre carte bancaire, à chaque paiement en France et à l'étranger et lors des retraits dans les distributeurs Caisse d'Epargne. Vous cumulez aussi des S'Miles supplémentaires auprès de nos enseignes partenaires (SNCF, Géant, Casino, Galeries Lafayette, Monoprix...). Avec ces S'Miles, vous accédez à un large choix de cadeaux : "chèques épargne", billets de train SNCF, chèques-cadeaux...

Votre Forfait Satellis
à des conditions tarifaires exclusives

■ Domilis... et changer de banque devient facile.

A la Caisse d'Epargne, nous vous proposons **Domilis**, un service pratique, sûr et gratuit pour transférer vos virements et prélèvements en toute tranquillité. Vous remplissez un seul formulaire avec votre Conseiller Caisse d'Epargne qui prend en charge toutes les démarches administratives.

■ Oubliez les contraintes : financez librement vos projets.

Découvrez **Teoz**, un crédit renouvelable⁽²⁾ d'un an reconductible d'un montant maximum de 10 000 €, assorti d'une carte de crédit⁽³⁾ que vous pouvez utiliser quand vous voulez et comme vous voulez.⁽⁴⁾

Remboursement minimum mensuel de 4% du montant dû avec un minimum de 16 €, TEG annuel révisable compris entre 14,74% et 17,05%⁽⁵⁾ hors assurances facultatives.

Pour chaque carte Teoz souscrite, la Caisse d'Epargne reversera 3 € aux Orphelins de Sapeurs-Pompiers

■ Un simple accident est si vite arrivé : avec la Garantie des Accidents de la Vie⁽⁶⁾, vous vous protégez et vous protégez votre famille.

La **Garantie des Accidents de la Vie** vous procure une aide financière et des prestations d'assistance suite à un accident de la vie privée (blessure de sport, coupure en bricolant...) entraînant une invalidité permanente, partielle ou totale.

Vous pouvez percevoir une indemnisation allant jusqu'à 1 million d'euro⁽⁷⁾ par victime et par événement et bénéficier de l'assistance aux personnes : recherche d'un médecin, garde d'enfants, soutien scolaire pour l'enfant hospitalisé... Enfin, si les conséquences de votre accident vous empêchent de reprendre votre activité professionnelle, nous vous aidons également dans votre démarche de retour à l'emploi grâce à une aide et un suivi personnalisé tout au long de votre recherche d'emploi.

Pour chaque contrat Garantie des Accidents de la Vie souscrit, la Caisse d'Epargne reversera 5 € aux Orphelins de Sapeurs-Pompiers